

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

**ILNAS-EN 12098-5:2005**

## **Régulation pour les systèmes de chauffage - Partie 5: Programmeurs d'intermittences pour les systèmes de chauffage**

Controls for heating systems - Part 5:  
Start-stop schedulers for heating systems

Mess-, Steuer- und Regeleinrichtungen  
für Heizungen - Teil 5:  
Schalteinrichtungen zur programmierten  
Ein- und Ausschaltung von

**09/2005**



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 12098-5:2005 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 12098-5:2005.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 91.140.10; 97.120

Version Française

## Régulation pour les systèmes de chauffage - Partie 5: Programmateurs d'intermittences pour les systèmes de chauffage

Mess-, Steuer- und Regeleinrichtungen für Heizungen - Teil  
5: Schalteinrichtungen zur programmierten Ein- und  
Ausschaltung von Heizungsanlagen

Controls for heating systems - Part 5: Start-stop schedulers  
for heating systems

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 1 août 2005.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

## Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
Introduction.....	5
1 <b>Domaine d'application.....</b>	<b>6</b>
2 <b>Références normatives.....</b>	<b>6</b>
3 <b>Définitions.....</b>	<b>6</b>
4 <b>Fonctions.....</b>	<b>9</b>
5 <b>Symboles graphiques et abréviations.....</b>	<b>11</b>
6 <b>Exigences.....</b>	<b>12</b>
7 <b>Méthodes d'essai.....</b>	<b>18</b>
8 <b>Marquage.....</b>	<b>19</b>
9 <b>Documentation.....</b>	<b>20</b>
<b>Annexe A (normative) Symboles graphiques.....</b>	<b>22</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>24</b>

## Avant-propos

Le présent document (EN 12098-5:2005) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 247 "Automatisation, régulation et gestion technique du bâtiment", dont le secrétariat est tenu par SNV.

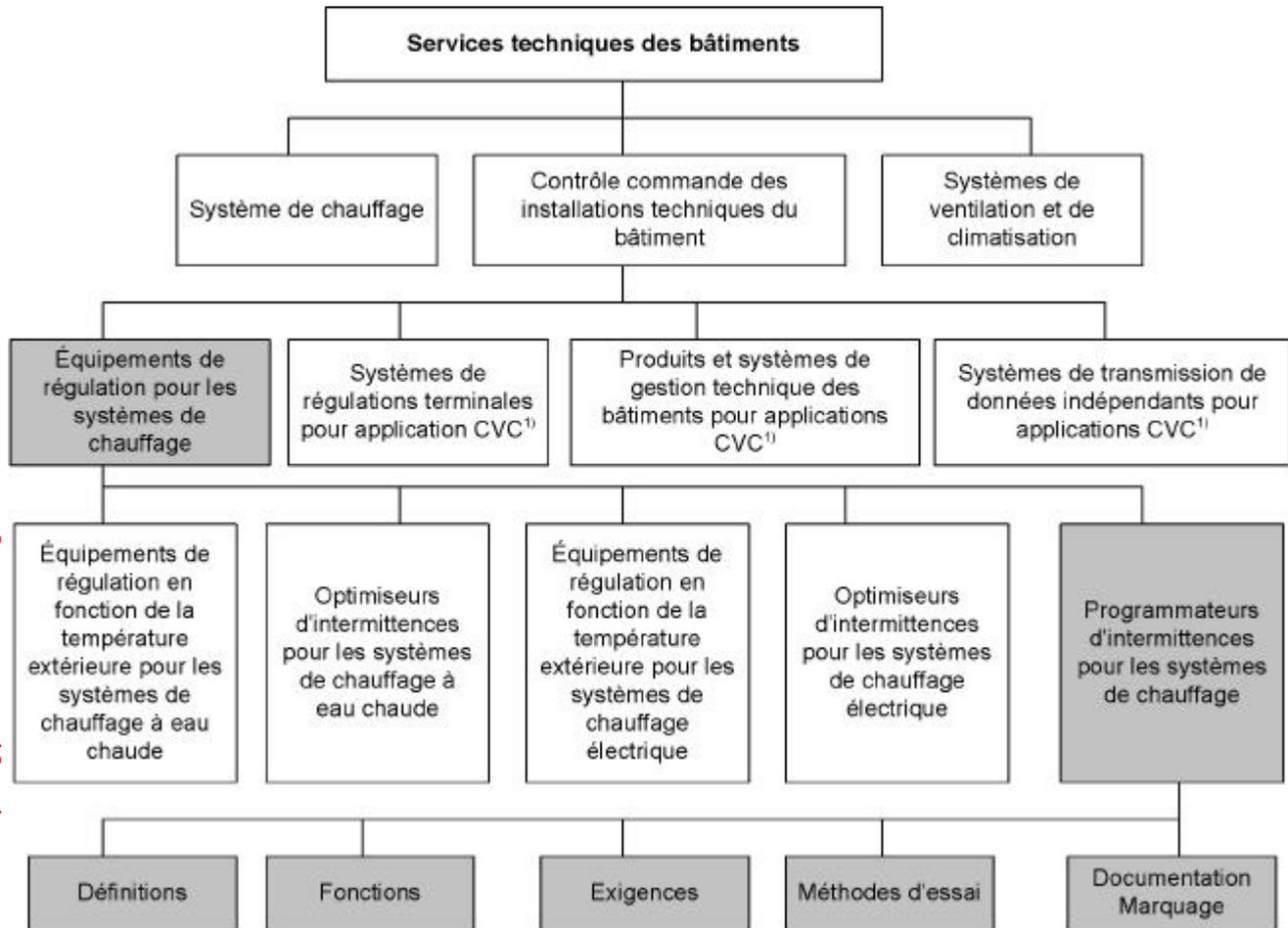
Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mars 2006, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2006.

Ce document fait partie d'une série de normes relatives aux régulateurs pour systèmes de chauffage. Il porte sur les aspects suivants : définitions, fonctions, caractéristiques, méthodes d'essai, marquage et notice pour les équipements de régulation de chauffage électrique ayant une fonction d'optimisation des intermittences. Cette Norme Européenne comporte les parties suivantes :

- *Partie 1: Équipements de régulation en fonction de la température extérieure pour les systèmes de chauffage à eau chaude*
- *Partie 2: Optimiseurs d'intermittences pour le systèmes de chauffage à eau chaude*
- *Partie 3: Équipements de régulation en fonction de la température extérieure pour les systèmes de chauffage électrique*
- *Partie 4: Optimiseurs d'intermittences en fonction du tarif pour les systèmes de chauffage électrique*
- *Partie 5: Programmeurs d'intermittences pour les systèmes de chauffage*

Elle ne remplace ni n'annule aucune norme européenne existante.

La position de ce document dans l'ensemble des normes relatives aux services techniques dans les bâtiments ressort du schéma ci-dessous :



1) CVC = Chauffage, ventilation, climatisation (ou conditionnement d'air).

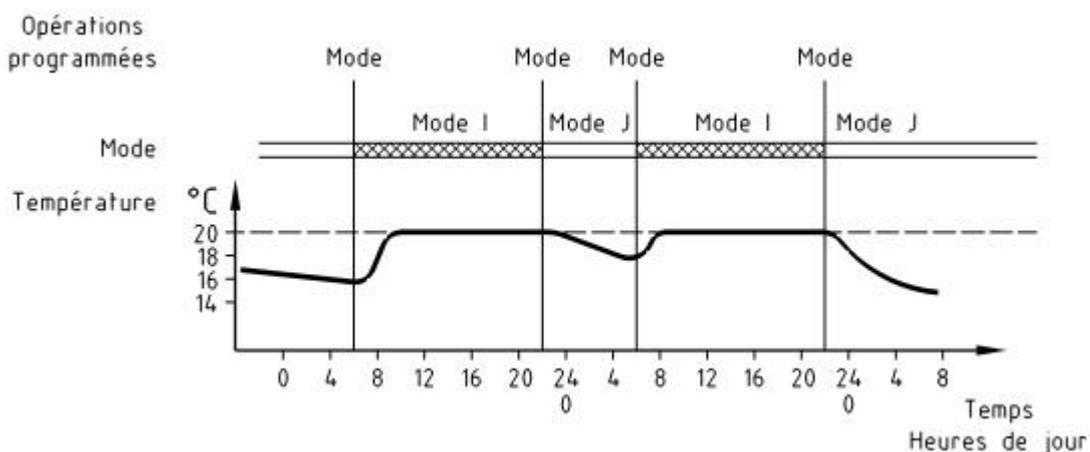
Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

## Introduction

Des dispositifs qui commandent la programmation du chauffage dans les bâtiments sont nécessaires pour abaisser la consommation d'énergie des installations de chauffage et maintenir le niveau de confort, qu'il s'agisse des systèmes de chauffage à eau chaude ou des systèmes de chauffage électrique. Les programmeurs à horloge permettent de faire des économies d'énergie en commutant les modes de fonctionnement du chauffage en relation avec l'occupation prévisible. Les minuteries et les fonctions de dérogation aux programmes enregistrés permettent d'enclencher et de déclencher les modes de chauffage pour répondre aux besoins des occupations non périodiques.

Les heures de commutation peuvent devoir être changées manuellement pour obtenir des économies d'énergie et des niveaux de confort acceptables.

NOTE 1 La fonction de base marche-arrêt fixe est illustrée par la Figure 1. Dans cet exemple, le mode I correspond au mode normal et J au mode d'attente.



**Figure 1 — Relations entre l'occupation, les modes de chauffage et la température ambiante, exemple**

La présente Norme Européenne porte sur les principales caractéristiques des dispositifs qui permettent d'atteindre ces économies d'énergie et ces objectifs de confort.

NOTE 2 La présente Norme est donc conforme aux exigences et objectifs du document interprétatif n° 6 "Économie d'énergie et isolation thermique" de la Directive européenne 89/106/CEE relative aux produits de construction.